

AMÉNAGEMENT SECTEUR DE BALME LA CLUSAZ

Avis de FNE Haute-Savoie à l'enquête publique

FNE Haute-Savoie reconnaît la qualité des études faites. Cependant, la finalité du projet est d'artificialiser davantage le plus haut point du domaine skiable, dont la naturalité qui fait la réputation même de la station. Notre association constate que l'objectif premier est de favoriser la rentabilité économique en mettant la nature au service de cette finalité. Nous sommes en profond désaccord avec cette vision de la montagne et de la nature. Le remplacement du télésiège à capacité constante (2400 contre 3000) aurait été suffisant. La modification des pistes et l'extension du réseau d'enneigement auront quant à eux des impacts irréversibles, tant sur les milieux naturels que les paysages.

Pour ces raisons FNE Haute-Savoie émet un avis totalement défavorable sur ce projet.

LE CONTENU DU DOSSIER

Le dossier est très complet (750 pages environ) et comporte un descriptif détaillé des travaux, des plans clairs et lisibles, une enquête d'impact détaillée et exhaustive, qui de plus recense tous les autres projets d'aménagement sur le secteur des Aravis pour y situer le projet de Balme. Les études sur la faune et la flore détaillent bien les méthodes d'investigation et les enquêtes de terrain même si parfois on peut questionner la pertinence d'installer une caméra sur une ou deux nuits seulement. Les études hydrologiques et sur le changement climatique à l'aide de modèles reconnus permettent de bien situer l'impact des productions nouvelles de neige artificielle. On peut regretter parfois que les impacts soient un peu rapidement considérés comme « négligeables » alors que des documents annexes sont beaucoup moins impératifs

La description des efforts « Eviter, Réduire, Compenser » (ERC) est souvent décrite clairement avec une propension à, parfois, y trouver des solutions un peu miracle qui annihileraient toute dégradation, ce qui est largement exagéré. Comme dans de nombreux projets, la nature et l'environnement sont des variables qu'on souhaite traiter au mieux mais qui doivent toujours s'adapter aux travaux envisagés. Si l'on est bien obligé de respecter des prescriptions légales, leur valeur intrinsèque est rarement mise en avant, l'efficacité et la rentabilité du projet étant toujours le critère premier.

LE PROJET DANS L'ENSEMBLE DES PROJETS FUTURS DU TERRITOIRE DES ARAVIS

Le projet s'inscrit dans la poursuite de l'activité neige, corrélée à une remontée de l'activité ski en altitude, une extension de l'enneigement artificiel, et le stockage de l'eau à cet usage principal dans des lacs artificiels. Une prolongation d'un modèle dépassé face aux enjeux climatiques et d'approvisionnement en eau.

La législation oblige à considérer les effets cumulés du projet avec d'autres projets précédents. Le dossier considère qu'au-delà de 5 ans ce cumul n'est plus à prendre en compte. Avec cette règle, seul le remplacement du télésiège de l'aiglons en 2021 est pris en compte. Le



Lac de Colombière n'est pas pris en considération du fait de la suspension des travaux par le conseil d'état, pourtant le jugement définitif n'a pas encore eu lieu.

Le cumul sur ces projets est considéré comme non significatif, sans justification suffisante. L'étude d'impact fait la liste des projets en réflexion et en étude et FNE Haute-Savoie considère qu'il faut en tenir compte pour l'avenir. FNE Haute-Savoie constate en effet sur tout le département de Haute-Savoie, un « grignotage » permanent du territoire par des modifications continues de PLU, la création de nombreux STECAL d'opportunité, des corrections d'OAP etc... Il en est de même de la succession de projets apparaissant comme locaux mais qui, peu à peu, modifient les espaces et péjorent la nature, l'environnement et ses capacités de résilience. Le territoire des Aravis y est particulièrement soumis.

La liste des projets en préparation dans le cadre d'un programme 2024-2028 est le suivant :

- ➔ Réalisation d'une luge 4 saisons sur le bas du secteur du Bossonnet ;
- ➔ Aménagement d'une zone ludique VTT et autres activités dans les bois sur l'espace du Louveteau ;
- ➔ Double utilisation de foncier crée pour l'activité de maintenance de remontée mécanique pour les transformer en expérience à destination des clients.
- ➔ Adaptation et renforcement d'une zone débutante (zone commune avec l'aménagement de la zone ludique) sur l'espace du Louveteau à 1500 m. Cette zone sera moins consommatrice en énergie et en neige que les espaces débutants du village ;
- ➔ Renfort de neige de culture des liaisons entre les différents secteurs de ski pour mieux utiliser les ressources existantes sur certains secteurs ;
- ➔ La Bascule : une balançoire géante au sommet du Loup afin de répondre aux enjeux d'attractivité du Balcon des Aravis, été comme hiver.
- ➔ Espace immersif « Gare de Beau Regard » : Utilisation du bâti existant d'un garage de télécabine pour en faire un espace immersif et culturel.

Les projets suivants sont en cours d'étude :

- ➔ Espace muséographique et sentier thématique sur la filière bois ;
- ➔ Itinéraire cyclable pour descendre de Beauregard ;
- ➔ Belvédère de Beauregard ;
- ➔ Développement du VTT ;
- ➔ Espace baignade ludique du Lachat et Jeux d'eau ;
- ➔ Apprentissage de l'escalade dans les Gorges de La Clusaz ;
- ➔ Zone de Bivouac insolite ;
- ➔ Développement des coulisses du domaine skiable ;
- ➔ Espace d'apprentissage de la nature ;
- ➔ Sentiers sensoriels.

On constate que ces projets vont dans le sens d'une diversification des activités pour des Stations 4 saisons mais que, de plus en plus, le milieu montagnard avec ses fragilités et ses richesses est modifié et banalisé vers une zone de distraction banale au détriment de son caractère sauvage si apprécié. Le remplacement du Télésiège de Balme n'est donc qu'un projet auquel s'en ajouteront d'autres et les pétitionnaires de les signaler ne semble pas considérer que cela puisse poser question pour l'avenir du territoire alors que tous ont des incidences. FNE Haute-Savoie souhaite raisonner dans ce cadre de vision globale et alerte les élus sur cette nécessité insuffisamment prise en compte.

LES RAISONS Et NATURE DU PROJET DE BALME

La raison première du projet de balme est clairement économique et s'inscrit dans la ligne de rentabilisation des remontées mécaniques et de la neige artificielle. La liste des raisons avancées est donnée ci-dessous :

- ➔ Améliorer la sécurité des usagers en permettant un débarquement plus facile par la technologie du débrayable avec un débarquement à 1m/s contre 2,7m/s aujourd'hui. L'appareil du Col de Balme étant l'appareil le plus accidentogène du domaine skiable.
- ➔ Améliorer le confort des usagers et le débit avec un appareil de nouvelle génération en :
 - Réduisant le temps de trajet de 15 min actuellement à 7 min, avec un débit de 3000 personnes/heures, à la place de 2 400,
 - Diminuant de 90% les retards d'ouvertures.
- ➔ Rendre accessible le sommet de Balme (point culminant du domaine skiable) à des skieurs de niveau intermédiaire ;
- ➔ Faciliter le travail du personnel en :
 - Réduisant les temps de damage,
 - Réduisant les risques d'accidents lors d'avalanche,
 - Améliorant les conditions d'exploitation, notamment la sensibilité de l'appareil vis-à-vis du givre, grâce au stockage des sièges dans les gares.
- ➔ Donner accès aux piétons au col de Balme et sa passerelle : la technologie du télésiège débrayable permet facilement à des piétons et des skieurs débutants de monter et de descendre au Col de Balme en empruntant l'appareil ;
- ➔ Diminuer globalement l'impact des remontées mécaniques sur le secteur de Balme avec moins de pylônes et moins de sièges l'été car tous seront stockés en gare ;
- ➔ Faire baisser les coûts d'entretien, d'exploitation et de contrôles périodiques, notamment les charges de Grandes Inspections ;
- ➔ Pérenniser le ski à La Clusaz sur les 50 prochaines années.

On peut bien comprendre que la vétusté de l'appareil nécessite son remplacement et que la sécurité est à reconsidérer mais on constate que l'augmentation du débit, la facilitation de l'accès aux skieurs « moyens » et aux enfants avec la correction des pistes va dans le sens d'une plus grande fréquentation et d'une rentabilisation économique du secteur. Cette préoccupation des porteurs du projet avec toutes les questions que peut poser le changement climatique en

montagne est à considérer mais la nature comme toujours est une variable d'ajustement seconde, ce que réfute FNE Haute-Savoie.

La montagne ne peut-elle être considérée que comme une zone d'activité touristique, au risque de dégrader encore son état et son environnement, qui constituent pourtant l'essence même de sa valeur intrinsèque et même d'attractivité socio-économique ?

L'augmentation de débit conduira vers une plus grande fréquentation d'un secteur ultra-sensible du fait de la faiblesse de l'épaisseur du sol, de la présence rocheuse de subsurface et de blocs facilement instables. Pourtant, l'aspect « chute de blocs » n'est pas du tout abordé, ce qui est très problématique.

Malgré les efforts faits les conséquences sur le milieu seront augmentées. Les conséquences paysagères seront permanentes et durables.

Le réaménagement des pistes pour casser les bosses et faciliter l'accès des skieurs moyens et des enfants occasionne des terrassements résumés dans le tableau ci-dessous :

D'après les éléments du dossier, le bilan des terrassements de l'opération est :

	Gare aval	Gare Amont	Terrassements	Pylônes	Piste Bergerie	Piste Blanchot	Piste Crintiaux	Piste Tête blanche	RNC	Total
Volume de déblais (m ³)	1000	12700	5950	2920	19350	39295	Non donné	Surface et volume compris dans la zone de terrassement des pylônes P7 et P8	Non donné	81215
Volume de remblais (m ³)	1000	1300	120	2920	20150	39675	Non donné		Non donné	65165
Surface terrassée (m ²)	1850	2930	1980	3190	34085	38317	Non donné		9632	91984

Tableau 1: Bilan des terrassements de l'opération (source Mrae d'après dossier)

Soit 9 hectares et 146 000 m³ de déblais-remblais. Les impacts même avec les précautions prises, l'étrépages et les semis ne peuvent qu'être que conséquents et perdurer sur des années.

L'étude d'impact détaillent les impacts sur la faune et la flore en les minimisant du fait de la séquence ERC mais la fréquentation supérieure ne saurait que les amplifier.

FNE Haute-Savoie est très étonnée de la prolongation du réseau de neige artificielle de plusieurs km alors que toutes les études avancées considèrent que à cette altitude il ne semble pas y avoir de risques majeurs sur l'enneigement sauf certaines années. FNE Haute-Savoie se pose la question de savoir ce qui se passera sur les pistes plus basses s'il faut enneiger artificiellement à cette altitude, sur les quantités d'eau nécessaire et sur l'image de la station lorsqu'il faudra concentrer les skieurs sur un domaine aussi restreint.

Nous avons bien lu l'étude hydrologique qui conclue pour l'avenir à une consommation d'eau supérieure de 50 000m³ (Voir le tableau ci-dessous) :

	VOLUME EAU 1ERE CAMPAGNE (M3)	VOLUME EAU 2EME CAMPAGNE (M3)	VOLUME EAU TOTALE (M ³)
ACTUEL	169 037	112 691	281 728
FUTUR	204 742	131 165	335 906
Besoin sup Climsnow	30 000	20 000	50 000
FUTUR + Climsnow	234 742	151 165	385 906

Tableau du volume d'eau nécessaire pour la production de neige de culture

Figure 5: Volumes d'eau actuels et estimés, nécessaires à la production de neige de culture sur l'ensemble du domaine de Clusaz (source Dossier p30 ; la ligne « Besoin sup Climsnow » correspond au besoin supplémentaire pour compenser le déficit de neige naturelle issu de la baisse des précipitations)

Comme la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe), FNE Haute-Savoie a relevé que l'étude climsnow par ailleurs bien détaillée est beaucoup moins optimiste et envisage sur l'ensemble de la station une production nécessaire en 2050 de 600 000 à 800 000 m³ en 2050. Soit 2 fois plus qu'aujourd'hui. La réponse donnée par la commune n'est pas satisfaisante, arguant que l'étude climsnow ne fait que tester des scénarios. Les 50 000 m³ de Balme ne sont donc qu'une fraction qui ne pourra pas suffire en année sèche et chaude pour la station et la construction ou aménagement de nouveaux lacs se posera à coup sûr.

Le porteur de projet indique que ce réseau de 40 enneigeurs supplémentaires est réalisé au cours de ces travaux pour éviter une intervention ultérieure qui occasionnerait de nouveaux impacts. On veut bien le croire mais il est clair qu'il a un impact nouveau et important sur un secteur encore sauvage.

Les mesures prises pour réduire les impacts sont définies de façon technique mais leurs résultats ne sont pas garantis sur un espace aussi fragile et FNE Haute-Savoie souhaite rappeler que la technologie peut faire beaucoup mais que la perturbation de la nature ne se répare pas avec la seule technique, a fortiori quand l'usage est largement augmenté.

Sur la consommation d'eau, on peut regretter que le projet n'ait pas attendu les conclusions de l'étude volume prélevable en cours sur le bassin versant du Fier-Amont.

17 mars 2025